

FOOTBALL RULES

THE FOLLOWING

Rules

WERE SANCTIONED BY A LEVEE
OF THE SIXTH,

On the 28th of August, 1845,

As the

LAWS OF FOOTBALL

PLAYED

At Rugby School

RUGBY:

J. S. CROSSLEY, PRINTER.

The Laws of Football as played at Rugby School (1845)

by Rugby School

Laws of football as played at Rugby School, drawn up by William Delafield Arnold, W. W. Shirley and Frederick Hutchins, and aproved by the "Levee of the Sixth" on August 28th, 1845. This is the first written set of rules of any style of football known to have been published.

FOOTBALL RULES.

THE FOLLOWING RULES WERE SANCTIONED BY A LEVEE OF THE SIXTH,

On the 28th of August, 1845, as the LAWS OF FOOTBALL PLAYED At Rugby School.

* * *

RUGBY: J. S. CROSSLEY, PRINTER.

RESOLUTIONS.

That only in cases of extreme emergency, and only by the permission of the heads of the sides, shall any one be permitted to leave the Close, after calling over, till the game be finished, and consequently, that all dressing take place before that time.

That the punishment for absenting oneself from a match, without any real and well-grounded reason, be left to the discretion of any Præpostor.

Les lois du football joué à la Rugby School (1845)

par Rugby School

Lois du football tel qu'il est joué à la Rugby School, établies par William Delafield Arnold (le fils de l'ancien directeur de l'école), WW Shirley et Frederick Hutchins et approuvées par le "Comité des Terminales" le 28 août 1845. Il s'agit du premier ensemble écrit de règles football connu pour avoir été publié.

RÈGLES DE FOOTBALL.

LES REGLES QUI SUIVENT ONT ÉTÉ APPROUVÉES PAR UN COMITÉ DE TERMINALES,

Le 28 août 1845, comme les LOIS DU FOOTBALL JOUÉ à l'École de Rugby.

* * *

RUGBY: J. S. CROSSLEY, IMPRIMEUR.

RESOLUTIONS.

Ce n'est qu'en cas d'extrême urgence, et seulement avec la permission des responsables des équipes, que quelqu'un pourra, après l'appel, être autorisé à quitter le terrain et ce jusqu'à la fin de la partie; par conséquent, tous les joueurs devront être en tenue avant l'appel.

La sanction pour absence à un match sans raison valable et bien établie est laissée à la discrétion du Præpostor (élève choisi parmi les grands pour aider au maintien de la discipline).

That whenever a match is going to be played, the School shall be informed of it by the Head of the School in such manner as he shall think fit, some time before dinner on the day in question.

That no unnecessary delay take place in the commencement of the matches, but as soon as calling over be finished, the game be commenced.

That the old custom, that no more than two matches take place in the same week be strictly adhered to, of which, one must always take place on Saturday, without some strong cause to the contrary.

That all fellows not following up be strictly prohibited from playing any game in goal, or otherwise conducting themselves in any way which shall be deemed prejudicial to the interests of their side.

That in consequence of the great abuse in the system of giving notes to excuse fagging, &c. and otherwise exempt fellows from attendance at the matches, no notes shall be received which are not signed by one of the Medical Officers of the School, and countersigned by the Head of the House, or by a Master when the case specified is not illness.

That all fellows at Tutor during calling over, or otherwise absent, shall be obliged to attend as soon after as possible.

That the Head of the School take care that these resolutions be generally known among the School, and as far as the case may be they shall apply equally to the big sides.

That Old Rugbæans shall be allowed to play at the matches of Football, not without the consent, however, of the two heads of the sides.

RULES.

1. **FAIR CATCH**, is a catch direct from the foot.

2. **OFF SIDE**. A player is off his side if the ball has touched one of his own side behind him, until the other side touch it.

3. **FIRST OF HIS SIDE**, is the player nearest the ball on his side.

4. **A KNOCK ON**, as distinguished from a throw on, consists in striking the ball on with the arm or hand.

5. **TRY AT GOAL**. A ball touched between the goal-posts may be brought up to either of them, but not between. The ball when punted must be within, when caught without the line of goal: the ball must be place-kicked and not dropped, even though it touch two hands, and it must go over the bar and between the posts without having touched the dress or person of any player. No goal may be kicked from touch.

Quand un match doit être disputé, les élèves doivent en être informés par le directeur de l'école de la manière qui lui semble appropriée la veille, avant le dîner.

Le match commence dès l'appel terminé.

L'ancienne coutume selon laquelle il ne soit pas tenu plus de deux matches au cours de la même semaine - dont un le samedi - est scrupuleusement respectée, sauf raison exceptionnelle.

Il est strictement interdit à ceux qui ne jouent pas de perturber le jeu dans l'en-but ou de se comporter de telle sorte que cela soit considéré comme préjudiciable aux intérêts de leur équipe.

Par suite de l'abus des notes de dispense pour cause de tâches quelconques à accomplir, aucune note ne sera acceptée si elle n'est pas signée par le service médical de l'École et contresignée par la direction ou par un maître lorsque le motif n'est pas une maladie.

Ceux qui sont tuteur au moment de l'appel, ou absents pour d'autres raisons, sont obligés de rejoindre leur équipe dès que possible.

Le directeur de l'École veille à ce que ces résolutions soient largement diffusées dans l'École et, dans la mesure du possible, elles s'appliquent avec équité sur le Big Side (voir les règles ci-dessous qui intègrent les éléments spécifiques du terrain de l'école comme "l'île" ou certains arbres).

Les anciens de Rugby sont autorisés à jouer aux matches de football, non sans le consentement des deux capitaines d'équipes.

RÈGLES.

1. **UN ARRÊT DE VOLÉE**, est la réception dans les bras d'une balle envoyée d'un coup de pied.

2. **HORS-JEU**. Un joueur est hors jeu si le ballon a touché l'un de ses coéquipiers placé derrière lui, et ce jusqu'à ce que la balle soit de nouveau touchée par l'équipe adverse.

3. **LE PREMIER DE SON ÉQUIPE** est le joueur en jeu le plus proche de la balle.

4. **UN COUP EN AVANT**, par opposition à un lancer en avant, consiste à frapper la balle avec le bras ou la main.

5. **TENTATIVE DE BUT**. Un ballon aplati entre les poteaux de but peut être ramené, en face de l'un d'entre eux, mais pas entre. Le ballon doit être frappé dans l'en-but et réceptionné à l'extérieur de l'en-but. Le ballon doit alors être joué en coup de pied placé et non en coup de pied tombé, même s'il a été tenu à deux mains, et il doit passer par-dessus la barre et entre les poteaux sans avoir touché un joueur ou sa tenue. Aucun but ne peut être botté à partir de la touche.



The Kick-off

(les arbres présents sur le terrain étaient utilisés tactiquement par les joueurs)

6. **KICK OFF** from middle, must be a place.

7. **KICK OUT** must not be from more than ten yards of goal if a place-kick, not more than twenty-five yards, if a punt, drop, or knock on.

8. **RUNNING IN** is allowed to any player on his side, provided he does not take the ball off the ground, or take it through touch.

6. **COUP D'ENVOI AU CENTRE**, doit être un coup de pied placé.

7. **LE COUP DE PIED DE RENVOI** ne doit pas être à plus de dix yards du but si c'est un coup de pied placé, pas plus de vingt-cinq yards, si c'est un coup de pied de volée, un coup de pied tombé ou une frappe du poing.

8. **COURIR BALLE EN MAIN** vers le but adverse est permis à tout joueur en jeu à condition qu'il n'ait pas ramassé la balle au sol ou alors qu'elle était en touche.



The place-kick

(les joueurs à droite attendent pour charger dès que la balle touche le sol)

9. **CHARGING** is fair, in case of a place-kick, as soon as a ball has touched the ground; in case of a kick from a catch, as soon as the player's foot has left the ground, and not before.

10. **OFF SIDE.** No player being off his side shall kick the ball in any case whatever.

11. No player being off his side shall hack, charge, run in, touch the ball in goal, or interrupt a catch.

12. A player when off his side having a fair catch is entitled to a fair knock on, and in no other case.

13. A player being off his side shall not touch the ball on the ground, except in touch.

9. **LA CHARGE** est possible, dans le cas d'un coup de pied placé, dès que la balle est posée au sol; dans le cas de coup de pied de renvoi sur arrêt de volée, dès que le pied du joueur a quitté le sol, mais pas avant.

10. **HORS-JEU.** Aucun joueur hors-jeu ne pourra botter le ballon dans aucun cas.

11. Aucun joueur hors-jeu ne pourra frapper les tibias, charger, courir balle en main, aplatir en but ou empêcher un arrêt de volée.

12. Un joueur hors-jeu qui fait un arrêt de volée, dans ce cas seul et dans aucun autre cas, peut fait une frappe du poing vers l'avant.

13. Un joueur hors-jeu ne doit pas toucher la balle au sol, sauf si elle est en touche.

14. A player being off his side cannot put on his side himself, or any other player, by knocking or throwing on the ball.

15. **TOUCH.** A player may not in any case run with the ball in or through touch.

14. Un joueur hors-jeu ne peut pas être remis en jeu par lui-même, ou tout autre joueur, en faisant une frappe du poing ou en lançant le ballon en avant.

15. **TOUCHE.** Un joueur ne peut en aucun cas courir avec le ballon en touche ou le passer depuis la touche.



Touch 'standing-up'
(première illustration d'un touche)

16. A player standing up to another may hold one arm only, but may hack him or knock the ball out of his hand if he attempt to kick it, or go beyond the line of touch.

17. No agreement between two players to send the ball straight out shall be allowed on big side.

18. A player having touched the ball straight for a tree, and touched the tree with it, may drop from either side if he can, but the opposite side may oblige him to go to his own side of the tree.

19. A player touching the ball off his side must throw it straight out.

20. All matches are drawn after five days, but after three if no goal has been kicked.

21. Two big-side balls must always be in the Close during a match or big-side.

22. The discretion of sending into goal rests with the heads of sides or houses.

23. No football shall be played between the goals till the Sixth match.

24. Heads of sides, or two deputies appointed by them, are the sole arbiters of all disputes.

25. No strangers, in any match, may have a place kick at goal.

26. No hacking with the heel, or above the knee, is fair.

27. No player but the first on his side, may be hacked, except in a scrummage.

16. Un joueur qui retient un adversaire ne peut le faire que d'un bras, mais peut lui donner un coup de pied ou lui faire tomber la balle des mains dès qu'il tente de la botter ou s'il tente d'aller en touche.

17. Aucun accord entre deux joueurs pour envoyer la balle en dehors du terrain ne sera autorisé sur le Big Side.

18. Un joueur qui récupère le ballon après qu'il ait rebondi sur un arbre peut tenter un coup de pied tombé, mais l'équipe adverse peut exiger qu'il se place devant l'arbre.

19. Un joueur hors-jeu qui touche le ballon doit le relancer tout droit en avant.

20. Tous les matches sont déclarés nuls après cinq jours, mais également après trois jours si aucun but n'a été marqué.

21. Deux balles doivent toujours être à disposition près du terrain pendant un match.

22. Le choix des butteurs appartient aux chefs des équipes ou des maisons.

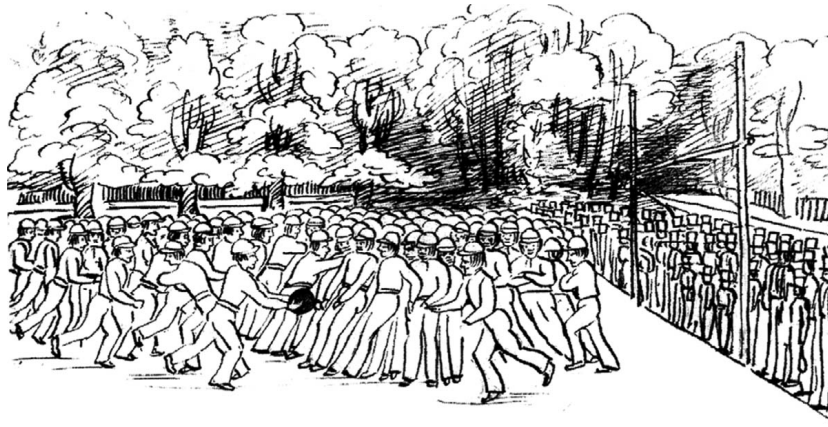
23. Aucun match de football ne sera joué entre les buts avant le match des terminales.

24. Les chefs des équipes, ou deux délégués nommés par eux, sont les seuls arbitres de tous les matches.

25. Aucun spectateur, dans aucun match, ne peut tenter un coup de pied au but.

26. Pas de frappe autorisée sur les tibias avec le talon, ou au-dessus du genou.

27. Seul le joueur porteur de balle peut être frappé aux tibias, sauf en mêlée.



Scrummage

(les mêlées se faisaient debout et la balle sortait par coup de pied)

28. No player may wear projecting nails or iron plates on the heels or soles of his shoes or boots.

29. No player may take the ball out of the Close.

30. No player may stop the ball with anything but his own person.

31. Nobody may wear cap or jersey without leave from the head of his house.

32. At a big-side, the two players highest in the School shall toss up.

33. The Island is all in goal.

34. At little sides the goals shall be four paces wide, and in kicking a goal the ball must pass out of the reach of any player present.

35. Three Præpostors constitute a big-side.

36. If a player take a punt when he is not entitled to it, the opposite side may take a punt or drop, without running if the ball has not touched two hands.

37. No player may be held, unless he is himself holding the ball.

As these Rules have now become the Laws of the game, it is hoped that all who take an interest in Football will contribute all in their power to enforce their observance.

28. Aucun joueur ne peut porter des clous saillants ou des plaques de fer sur les talons ou les semelles de ses chaussures.

29. Aucun joueur ne peut sortir le ballon hors du terrain.

30. Aucun joueur ne peut arrêter le ballon avec autre chose que sa propre personne.

31. Nul ne peut porter la casquette ou le maillot sans la permission du chef e sa maison.

32. Sur le Big-Side, les deux joueurs les plus haut placés de l'École procéderont au tirage au sort.

33. L'île est toute entière dans l'en-but.

34. Placés sur les petits côtés, les poteaux de buts doivent être espacés de quatre enjambées et, pour un tir au but, le ballon doit passer hors de la portée de tout joueur présent.

35. Trois Præpostors sont chargés de délimiter le terrain sur le Big-Side.

36. Si un joueur réalise un coup de pied de volée alors qu'il n'en a pas droit, le camp adverse peut tenter un coup de pied de volée ou un coup de pied tombé, sans élan si le ballon n'a été attrapée des deux mains.

37. Aucun joueur ne peut être retenu, à moins qu'il ne soit lui-même en possession du ballon.

Ces règles étant désormais devenues les lois du jeu, il est à espérer que tous ceux qui s'intéressent au football contribueront dans la mesure de leurs moyens à les faire respecter.